



Procès-verbal de la séance du CC du 3 novembre 2022 à la Grande salle de Belmont, 20h15

Présidence : Mme Sandra Gillard

Secrétaire : M. Didier Bérard

1. Appel

Acceptation de l'ordre du jour

Acceptation du procès-verbal de la séance du CC du 30 juin 2022

La présidente ouvre la séance et salue les membres du Conseil et de la Municipalité, ainsi que Mlle I. Fogoz, secrétaire municipale. Pour la presse, la présidente relève la présence de M. Eric Moser pour le Courrier de Lavaux-Oron-Jorat. Dans le public, M. Mathieu Rochat, boursier, Mme Hélène Brughera, ancienne municipale et maman de notre présidente. La présidente excuse les personnes invitées suivantes : Mme la députée Florence Gross, M. le député Charles Monod, Mme Jacquelin Reigner, présidente du CC de Pully et M. Laurent Witschi, président du CC de Paudex.

Le secrétaire fait l'appel. Avec 42 membres présents, le quorum est atteint.

Personnes excusées : Mmes les Conseillères S. Brändle, L. Breduillieard, F. Le Tadic, S. Manné, A. Sonnay, S. Uçurum Pion et A. Zoia ; MM. les Conseillers A. Boggio, F. Briaux, G. de Pierri, M. Henchoz, E. Monsutti, P. Pfefferlé, P. Sonnay.

La présidente remercie les personnes qui se sont excusées.

La présidente passe à l'ordre du jour. L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

Le PV de la séance du 30 juin 2022 est mis en discussion. Le PV est accepté à la majorité, avec 4 abstentions.

2. Assermentation de Messieurs Alain Batänjer et Benoît Grossenbacher

M. Jean-Pierre Amann présente M. Batänjer à l'assemblée. La présidente présente M. Grossenbacher, avant de prier ces personnes de s'avancer. Le texte officiel est lu et les conseillers prêtent serment. Ils sont applaudis par l'assemblée et rejoignent nos rangs.

3. Communication du Bureau du Conseil

La présidente lit la lettre de démission de Mme Sandrine Rainotte, ancienne municipale. La présidente rappelle que l'élection complémentaire a été tacite. Le nouveau municipal, M. Damien Cuche, a été assermenté par le Bureau du Conseil le 25 septembre.

Elle lit ensuite les courriers de démission de Mme Mercedes Neher Borges, de M. Pierre Pfefferlé et de M. Damien Cuche. Elle annonce la démission, pour raison de départ de la commune, de Mme Donna Zamaros.

La présidente a participé à la cérémonie d'assermentation du Corps de police Est-Lausannois à Savigny le 1^{er} septembre.

Le 8 septembre, la présidente a participé à l'accueil des nouveaux habitants par la Commune et leur a présenté le fonctionnement de notre Conseil.

Le 25 septembre se sont tenus les dépouillements des votations fédérales et de la votation cantonale. Les résultats pour Belmont sont rappelés.

4. Communications de la Municipalité

Les membres de la Municipalité font lecture de leurs communications.

Pour rappel, les documents des séances du Conseil communal et les communications de la Municipalité se trouvent sur le site Internet de la commune.

5. Communications

Communications de la Commission consultative d'urbanisme (CCU)

M. Gabella n'a aucune communication.

Communications de la Commission consultative des affaires régionales (CCAR)

M. Bartolacelli n'a aucune communication.

Communications du Conseil intercommunal de l'Association Sécurité Est Lausannois (ASEL)

M. Bérard indique que la prochaine séance du Conseil intercommunal se déroulera à Paudex le jeudi 17 novembre à 18h30. A l'ordre du jour, le préavis sur le budget 2023 et un préavis pour un crédit complémentaire pour l'achat d'un véhicule de remplacement.

Communications du Conseil intercommunal de l'ORPC, association régionale de la protection civile

Mme Gygi indique que la séance du Conseil intercommunal de l'ORPC s'est tenue le 12 octobre à Mézières. L'assemblée a approuvé le budget 2023. La protection civile du district de Lavaux-Oron est intervenue à plusieurs reprises durant l'année, entre autres pour la fermeture de l'autoroute pour inondation et accident, pour le plan canicule à 2 reprises et 200 personnes ont été engagées à l'occasion du Tour de France. Le montant par habitant à la charge de la commune reste inchangé à Fr. 23.50 par habitant.

6. Préavis municipal N° 10/2022 – Service de défense incendie et secours Ouest Lavaux - Passage en association de communes SDIS Ouest-Lavaux

La présidente indique que le préavis présenté ne pourra pas être amendé, car le projet concerne une association intercommunale et les statuts sont élaborés d'entente entre plusieurs municipalités. Elle passe ensuite la parole à M. Bartolacelli, rapporteur de la CCAR, puis à M. Marrel, rapporteur de la CoFin, pour la lecture de leurs rapports.

M. Nicolet demande comment fonctionnera la nouvelle organisation. Mme la Syndique indique qu'il y aura un Comité de Direction et un conseil intercommunal pour étudier les préavis, dont ceux sur les comptes et le budget. A l'image de l'ASEL, une commission de gestion étudiera ces préavis.

La présidente lit ensuite les conclusions. Le préavis est accepté à l'unanimité.

Madame la Syndique remercie le Conseil pour ce vote attendu par ses collègues des autres communes.

7. Préavis municipal N° 11/2022 – Adhésion à l'entente intercommunale de la Communauté touristique de la région lausannoise

La présidente indique que le préavis ne pourra être amendé, s'agissant d'une entente intercommunale.

La présidente donne la parole à M. Novak, rapporteur de la commission technique, puis à M. Annese, rapporteur de la CoFin, pour la lecture de leurs rapports.

Mme de Watteville demande si l'hôtelier de Belmont a été consulté et si on connaît son sentiment. M. le Municipal Favre répond que l'hôtelier n'a pas été approché.

M. Amann trouve que les avantages, en particulier la carte de transport public, en contrepartie de cette taxe, n'aident pas à la promotion de notre village. Il se demande si la mise en place d'un groupe de réflexion ne serait pas utile pour trouver des idées afin de rendre Belmont plus attractif et en faire éventuellement un lieu touristique. La Syndique, Mme Greiner, trouve que la carte des transports est un gros avantage pour permettre de ne plus utiliser sa voiture pendant le séjour. Les accès à prix réduit aux musées tout en profitant de séjourner dans un endroit calme devraient être appréciés par nos hôtes. M. le Municipal Favre indique que des commissions peuvent être créées au niveau du Conseil ou de la Municipalité pour traiter de thématiques, mais il ne pense pas que le développement touristique soit un sujet prioritaire pour le moment. Il relève que le tarif de la taxe est fixé par l'entente pour être uniforme sur le territoire, et que la valeur de la carte dépasse largement la taxe.

Mme Neven demande comment seront répartis les financements des activités communales entre l'entente intercommunale et PPPB. M. Favre, Municipal, rappelle qu'un fonds de réserve existe déjà chez PPPB et peut être utilisé pour du financement local, avec des demandes comme cela a été fait pour le marché villageois ou le poste de repos au bas du chemin de la Cure. Le FERL ne finance pas seulement de gros événements, mais pourra également financer des événements ou des infrastructures plus régionales. Un soutien de Pully-Québec ou la signalétique des mobilités douces de Lutry sont donnés comme exemple. Ce sera donc une nouvelle source possible de financement.

M. Bérard demande l'avis et la position du comité de PPPB par rapport à cette adhésion et à la diminution des revenus que cela va engendrer pour cette association. Il demande si la place d'un membre de la Municipalité de Belmont au sein du comité de PPPB pourrait être remise en question. M. le Municipal Cuhe indique qu'il a repris

la place de Mme Rainotte au sein de PPPB et qu'il s'y trouve également à titre personnel et professionnel. Le comité est composé d'un membre de chaque municipalité - Pully, Paudex et Belmont - de représentants des sociétés locales, des entreprises et des privés. La perte de financement de la part de Belmont a été acté. L'association PPPB est en pleine refonte avec l'absorption en 2023 de l'association des commerçants et artisans de Pully. L'association va grossir, avec également le souhait d'intégrer les sociétés locales de Belmont. Le but est d'avoir plus de financement, et de pouvoir redistribuer lors de manifestations. L'idée est également de trouver plus de bénévoles provenant des membres de PPPB.

M. Bolay rappelle que selon la convention sur les taxes avec l'entente, 23% reviendront à la commune et seront versés à PPPB ; il demande si c'est une volonté de la Municipalité ou une obligation. M. le Municipal Favre indique que le modèle de l'entente prévoit que 23% doivent être reversés à un organisme plus local ou régional. Sachant que l'ensemble des taxes doit être attribué à une activité de promotion, la Municipalité a choisi PPPB pour être cet organisme.

La présidente lit les conclusions. Le préavis est accepté à l'unanimité.

8. Nomination de la Commission de Gestion 2023 (5 membres)

M. Roth présente les candidatures de MM. Axel Boggio, Frédéric Michaud et lui-même, pour le CIB. M. Kalogeropoulos ne se représente pas, ayant maintenant des tâches au niveau du bureau du Conseil. M. Christian Nicolet est présenté pour le remplacer. Pour le groupe des Vert-e-s, M. Marc-André Weber se représente au poste. Sans autre candidat, ces personnes sont élues par acclamation.

9. Nomination d'un membre de la commission consultative des affaires régionales (CCAR), en remplacement de M. Damien Cuche

M. Bartolacelli présente la candidature de M. Olivier Guignard. Sans autre candidat, M. Guignard est élu par acclamation.

10. Nomination d'un délégué au Conseil intercommunal de l'Association de communes de la région lausannoise pour la réglementation du Service des taxis, en remplacement de M. Damien Cuche

M. le Municipal Favre explique les tâches du poste à repourvoir. M. Fabrice Maisières se propose et est élu par acclamation.

11. Nomination d'un délégué et d'un délégué remplaçant au Conseil intercommunal de l'Association SDIS Ouest-Lavaux (Préavis 10/2022, selon les statuts, art. 8)

M. Novak se présente comme délégué et M. Cyril Stuber comme délégué remplaçant. Ils sont élus par acclamation.

12. Election d'un 2^e vice-président

M. Roth présente la candidature de M. Axel Boggio, absent ce soir mais qui a confirmé par écrit son intérêt. Sans autre candidat, M. Boggio est élu par acclamation.

13. Election d'un secrétaire suppléant du Conseil

La présidente rappelle que le poste est vacant depuis plusieurs mois. Sans candidat, l'élection est reportée à la prochaine séance du conseil.

14. Divers et propositions individuelles

M. Nicolet revient sur l'information de Mme la Syndique sur les travaux autoroutiers de Belmont. Il demande les justifications du recours au tribunal fédéral pour la requalification des travaux et les avantages que cela pourrait amener. La Syndique indique que certains éléments communaux n'ont pas été pris en compte et que l'OFROU se base sur des travaux d'entretien alors qu'il s'agit plus de modifications importantes, dont l'élargissement à 3 voies, la diminution de la vitesse et d'autres éléments. M. le Municipal Michelet indique que le recours concerne principalement l'interprétation du type de travaux, car cela a une incidence sur plusieurs points. S'il s'agit d'un entretien, ce sont les ordonnances et la protection contre le bruit de la période de construction qui sont applicables, donc celles des années 70. Si la qualification est pour des travaux neufs, c'est l'ordonnance sur la protection contre le bruit et les dispositions de protection qui entrent en vigueur. L'enjeu financier pour l'OFROU est assez important. De plus, l'Office fédéral de l'environnement avait la même appréciation que la Municipalité qui considère que ce sont des travaux neufs. Un autre élément mis en avant est l'abaissement de la vitesse. Une diminution de la vitesse est également nécessaire sur un plus grand secteur, sinon il y a des accélérations importantes à la sortie du tunnel en direction de Lausanne. Les accès aux travaux sur le territoire communal doivent également être revus pour privilégier la mobilité douce à des rampes d'escaliers.

Concernant la protection contre le bruit, M. Nicolet demande s'il s'agit de protection pendant les travaux ou également après les travaux. M. Michelet indique que pendant les travaux, des ordonnances contre le bruit des chantiers s'appliquent, et que la protection concernera donc également l'exploitation de l'autoroute après les travaux.

Mme Gygi demande ce qui a été décidé au niveau de la Commune concernant les décorations de Noël. M. le Municipal Michelet indique que la consommation des nouvelles décorations, changées il y a 2 ans, est faible et la position de la Municipalité est de garder un minimum d'esprit festif. Les décorations seront donc mises, tout en restant dans une quantité faible par rapport à Lausanne par exemple.

Mme Ganour-Gumy annonce un vide-dressing pour adultes les 11-12 novembre.

M. Grossenbacher demande un complément sur le prix de l'électricité acheté et facturé par Romande Energie. Nos voisins Pully et Paudex avaient le même tarif que nous en 2022. Pour 2023, Paudex a une forte diminution et Pully est également moins cher que

le nôtre. Est-ce qu'une recherche d'un autre fournisseur d'électricité a été envisagé par la Municipalité ? M. le Municipal Michelet indique que nous n'achetons pas d'électricité à Romande Energie. Chaque distributeur d'électricité doit incorporer sa propre production – ce qui n'est pas le cas à Belmont – et acheter le solde sur le marché. Romand Energie a le mandat de Belmont d'acheter pour nous la production nécessaire, en regroupant le volume avec plusieurs communes. En plus du prix de l'énergie, le prix du transport est ajouté par Swissgrid qui répercute des investissements dans ses taxes. Les communes fixent également des taxes (par exemple écologique). Chaque commune fixe son prix avec un calcul interne qui prend en compte ces différents éléments. Le prix final peut donc fluctuer et comme il est fixé avant le début d'année pour les consommateurs, la différence peut alors devoir être financée par la commune. Concernant la recherche d'autres fournisseurs, comme Paudex l'a fait en allant avec Lausanne, M. Michelet indique que Belmont a privilégié la continuité en restant avec Romande Energie, dont il est partenaire et membre fondateur dans le cadre de Romande Energie Commerce. En cas de changement, beaucoup de transferts d'informations et de données doivent être pris en compte pour la facturation. La consommation de notre commune ne nous permet pas d'avoir un poids pour négocier à notre avantage. Sur la possibilité de revoir la tarification des heures creuses ou celui du week-end, la Municipalité n'a pas vraiment étudié la question au niveau de l'impact sur la facturation.

M. Novak revient sur l'augmentation des prix d'électricité pour les TL, comme on a pu le lire dans les journaux, avec une augmentation de 20 millions à cause d'un approvisionnement au jour le jour. Quel impact en sera pour notre commune ? M. le Municipal Favre indique que le conseil d'administration des TL étudie les meilleures options pour l'année prochaine, mais qu'un surcoût est effectivement à prévoir. Il annonce que le montant au budget de notre commune prévoit de passer de 1,3 million à 1,5 million pour ce poste.

M. Novak demande si le revêtement définitif du bitume sur la route de Burenz-Chaffeises fera bien disparaître les pseudo dos d'âne apparus aux niveaux des bouches d'égout. M. le Municipal Michelet indique que ces dos d'ânes disparaîtront effectivement mais seront remplacés par d'autres dos d'âne.

Mme Grossenbacher veut se faire l'écho des retours très positifs des parents au sujet des camps d'été mis en place cette année. Elle salue le dynamisme et le professionnalisme de l'équipe UAPE et remercie également la ferme de la Coulette qui a accueilli les enfants. Elle espère que l'opération sera renouvelée, avec éventuellement une offre plus large.

M. Torjman indique que la gestion des éco-points et la journée des encombrants n'est pas acceptable avec la société de ramassage des déchets, Transvoirie. Les containers à carton sont difficiles d'accès en hauteur et les vérins ne fonctionnent pas. Lors du ramassage des encombrants, certains secteurs sont oubliés ou nettoyés sur 2 jours. M. le Municipal Michelet indique que des ajustements ont été faits ou le seront, des réunions avec la société ont eu lieu, également avec les responsables de la société et ils commencent à comprendre la problématique. Sur les trajets, les circulations seront affectées à des chauffeurs fixes pour éviter des oublis de rues. Les systèmes

d'ouverture des containers papiers seront changés pour revenir au système précédent. Les mécontentements ont été relayés et un bilan sera bientôt fait. Le Municipal demande d'avertir le service technique lorsque des problèmes sont constatés, afin de pouvoir réagir envers la société.

M. Bolay s'étonne de la parution tardive de la convocation à la séance du CC dans le Courrier. La présidente précise qu'il y a eu un problème avec l'adresse électronique de la rédaction lors de l'envoi de l'ordre du jour. M. Bolay fait un peu de publicité pour le 10^e Marché de Noël de Rossinière, organisé par la famille Henchoz et des bénévoles de Belmont.

M. Kalogeropoulos remercie la SD pour l'organisation des activités. Il demande un peu plus de visibilité dans les rues lors de la soirée d'Halloween, éventuellement des patrouilles, pour réduire les risques lors des déplacements des enfants, ainsi qu'un peu plus de prévention. La Municipalité répond qu'avec les nouveaux éclairages qui pourront être pilotés, l'éclairage pourra être adapté pendant les heures concernées pour cette soirée spéciale. M. Weber fait un commentaire pour indiquer qu'une méthode efficace pour protéger les enfants toute l'année est de créer des zones vertes où les enfants ont la priorité sur les rues concernées.

M. Torjman annonce les fenêtres de l'Avent et cherche encore des familles pour compléter les fenêtres. La journée de St-Nicolas sera étoffée avec des activités.

M. Roth annonce la conférence du mercredi 9 novembre à 20h, organisé par le CIB, sur le thème de l'assurance maladie de base.

Il est 22h33 lorsque la présidente clôt la séance du 3 novembre 2022.

Pour le Bureau du Conseil communal

la présidente

le secrétaire

Sandra Gillard

Didier Bérard

Distribution :

- Aux Conseillères et Conseillers communaux
- Aux membres de la Municipalité
- A la préfecture